

D'ailleurs



# La garnison-entrepôt : une manière de gouverner dans le bassin du lac Tchad

---

par Janet Roitman

**U**n trajet sur les routes qui relient les différents États-nations du bassin du lac Tchad<sup>1</sup> est une expédition fort hasardeuse. On est sans cesse obligé de faire des embardées et de négocier des virages pour éviter des cratères sur les quelques axes goudronnés, de contourner des ornières et des trous sur les pistes poussiéreuses. Certaines régions sont particulièrement périlleuses : on y est à la merci d'une rencontre avec les nombreux gangs armés qui sillonnent les routes à la recherche d'argent et de biens de valeur, érigeant des barrages routiers, brandissant des fusils faits maison et surtout des kalachnikovs. Bien qu'opérant dans des

---

1. Le bassin du lac Tchad est un concept géographique assez vague. Je l'utilise ici pour évoquer ce qui est aujourd'hui le nord du Nigeria, le nord du Cameroun et la République centrafricaine. J'ai vécu dans cette région à plusieurs reprises, entre 1992 et 2002, pour de longues périodes variant de six mois à un an. Je remercie pour leur soutien le programme « Peace and Security Fellowship » du SSRC et de la Fondation MacArthur, la bourse Ciriacy-Wantrup de l'université de Californie (Berkeley) et le programme « Global Security and Sustainability » de la Fondation MacArthur. Je suis également très reconnaissante au professeur Saïbou Issa de l'université de Ngaoundéré, qui a mené nombre d'entretiens cités dans le texte qui suit et qui a étroitement collaboré avec moi sur cette recherche.

espaces bien délimités, ces « gangs de grand chemin », connus localement sous le nom de « coupeurs de route »<sup>2</sup>, sont perçus comme un phénomène régional lié à des flux transnationaux. Y participent des nationaux de tous les pays du bassin du lac Tchad – Nigériens, Camerounais, Tchadiens et Centrafricains (peut-être aussi des Nigériens, des Sénégalais et des Soudanais itinérants). Connectés aux marchés régionaux et internationaux d'armes légères et de fausse monnaie, ces « bandits » s'insèrent dans un réseau d'échanges économiques et de relations de travail qui est à la base d'un important mode d'accumulation dans la région. Ce dernier, s'étendant au-delà des formes violentes d'appropriation, est également composé d'une foule d'activités économiques non régulées qui ont transformé la brousse et les frontières internationales en un espace de grand *business* et couvrent aussi bien la contrebande de quincaillerie, d'électronique et de tissus que le commerce d'essence sur le marché noir, de 4 x 4 volés, d'ivoire, de cornes de rhinocéros et d'or. Comme le disait un ancien militaire démis accusé d'avoir vendu son arme à un coupeur de route : « Avec le temps, j'ai compris que, si les zones frontalières sont pauvres, on y fait cependant de grandes affaires<sup>3</sup>. »

Ce champ d'activités constitue sans aucun doute le seul espace de création de richesse concevable dans une région qui n'est pas une zone industrielle viable, ni même une périphérie industrielle. Avec l'austérité qui a débuté dans les années 1980, la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale, la contraction de l'aide bi- et multilatérale et la dévaluation du franc CFA de 1994, les possibilités de travail bien rémunéré se sont fortement réduites et le pouvoir d'achat s'est effondré. Ce phénomène a été exacerbé par la chute des prix des matières premières comme le coton et l'arachide sur les marchés mondiaux, et par les recompositions récentes dans la production industrielle, privilégiant les marchés du travail de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie du Sud et de l'Amérique latine. D'où la migration massive de nombreux « réfugiés économiques » vers ces espaces frontaliers, où ils sont employés comme transporteurs, gardes, guides et porteurs dans le commerce non régulé, puis l'arrivée des « réfugiés militaires » nés des programmes de démobilisation<sup>4</sup> et de l'incapacité des armées nationales à subvenir aux besoins de leur personnel. Tous sont à la recherche d'opportunités d'accumulation sur les marchés émergents de la région. Au Tchad, par exemple, le programme de démobilisation militaire de 1992, qui concernait approximativement 27 000 hommes, a de fait conduit au recyclage de ces anciens soldats sur le marché des armes légères, secteur dans lequel ils bénéficiaient de contacts et d'une expertise certaine. Souvent, ils « entrent en brousse », comme ils disent, travaillant comme bandits de grand chemin dans des groupes composés de soldats sous-payés, voire sans solde, ainsi que de chômeurs venus du Cameroun, du Nigeria, du Niger, de Centrafrique et du Soudan. Ils sont rejoints par des mercenaires tchadiens qui, entrés au Cameroun au début des années 1990 pour combattre aux côtés de leurs frères

« arabes choa », écument désormais la région. Ce mouvement d'hommes a transformé les régions frontalières et les périphéries de certaines villes, aujourd'hui tachetées de campements, d'entrepôts ou de dépôts et de points d'éclatement. Bien qu'inscrits sur les marges, ces espaces ne sont nullement marginaux. À l'instar des activités qu'ils hébergent, ils reposent en grande part sur des relations commerciales et financières qui les relient aux villes. Ils sont nés, et dépendent, du lien militaro-commercial, qui est particulièrement bien saisi par le lieu et la métaphore de la garnison-entrepôt (Roitman 1998).

En tant que matérialité, la garnison-entrepôt concentre et résume à elle seule, en effet, le lien militaro-commercial. Bien qu'ils fassent sans aucun doute partie des plus démunis, ceux qui sont impliqués dans ces activités sont très souvent financés et encadrés par le personnel militaire, les douaniers, les gendarmes, les riches marchands et les chefs locaux (qui sont parfois simultanément des figures politiques bien placées). Si le problème de l'insécurité est incontestablement le plus grand défi posé aux contrées du bassin du lac Tchad (Zoua 1997, Seignobos et Weber 2002), les activités économiques qui prévalent aux frontières internationales et dans les régions éloignées, et souvent enclavées, se révèlent cruciales, aussi bien pour l'économie urbaine que pour le financement des administrations locales. La garnison-entrepôt matérialise l'exercice de ces relations. En autorisant certaines formes d'ascension sociale à l'heure de l'austérité, en procurant des rentes à des administrations gouvernementales à court d'argent, elle constitue également un fondement de la redistribution économique. En outre, dans la mesure où la garnison-entrepôt permet de circonscrire certaines formes de richesses – tels la contrebande liée au commerce non régulé et le butin provenant des formes violentes d'appropriation –, elle est également un idiome à travers lequel certaines richesses sont garanties et autorisées. Ainsi, les activités illégales deviennent légitimes, et les pratiques supposées exceptionnelles des comportements rationnels ou normaux. Même si l'on relève des précédents historiques à la garnison-entrepôt dans la généalogie de l'esclavage, des razzias et du *djihad* (ce terme même provenant des archives coloniales françaises pour la région du Nord-Cameroun)<sup>5</sup>, sa résurrection sur les frontières créatrices de richesses du bassin du lac Tchad n'advient pas simplement de la construction de nouveaux monopoles sur la richesse. Son extension est à la fois le résultat et le catalyseur des transformations du champ discursif dans lequel la richesse est définie comme telle, le butin devenant une forme licite de cette dernière.

2. Ce phénomène a pris de l'intensité dans les années 1990 et a gagné son label de « guerre » par la presse. Voir Soudan 1996, Dorcé 1996, *N'djamena Hebdo* 1997a, Pideu 1998.

3. 7 novembre 2001, Ngahoui, Cameroun.

4. Entre 1992 et 1997, 27 000 militaires tchadiens ont été démobilisés et désarmés. Voir *Jeune Afrique* 1992, *Le Progrès* 1997, *N'djamena Hebdo* 1997b, Teïga 1997.

5. On ne traitera pas ici des multiples histoires qui composent la trajectoire de la garnison-entrepôt. Pour cela, voir Roitman 1998.

En ce sens, la garnison-entrepôt est significative non seulement parce qu'elle offre un espace à de nouvelles formes de mobilité sociale, mais aussi parce qu'elle circonscrit les possibilités de penser et de représenter certaines modalités d'accumulation, ainsi que certaines façons de concevoir la richesse et d'en sanctionner les usages. Bien que massivement considérées comme illégales par ceux-là mêmes qui vivent dans leur ombre, les activités économiques non régulées et les méthodes violentes d'extraction sont simultanément perçues comme légitimes. Parties prenantes de la lisibilité du pouvoir, ces activités participent des manières dominantes de gouverner l'économie. Un bref aperçu de la garnison-entrepôt permet de se poser un certain nombre de questions : « [...] comment les locaux sont considérés comme faisant autorité et comme puissants, comment différents sites sont constitués comme des lieux qui font autorité et pouvoir, comment les différents agents sont rassemblés et tenus à des pouvoirs spécifiques, et comment différents domaines sont constitués comme gouvernables et administrables » (Dean 1999 : 29). Produit des marges, la garnison-entrepôt n'en est pas moins au cœur du problème – et de la problématisation – du pouvoir. À travers son champ discursif, ses relations constitutives, ses pratiques et la téléologie de sa rationalité émergent un sujet politique particulier (c'est-à-dire historique) et une subjectivité politique. La garnison-entrepôt est donc un domaine où le pouvoir se propage par des voies et des moyens qui se situent au-delà des infrastructures de l'État : ceux qui s'engagent dans ses relations et ses manifestations matérielles le reconnaissent comme un lieu intelligible de pouvoir et de gouvernement, comme un moyen, et une modalité, de guider la conduite humaine.

---

### Commerce non régulé et banditisme de grand chemin : une journée de travail

Un court séjour dans le bassin du lac Tchad suffit à comprendre dans quelle mesure les marchés non régulés constituent désormais des frontières de création de richesses<sup>6</sup>. Même les touristes ont rarement recours au système bancaire (évités par la majorité des locaux), puisque le change est moins cher et plus facile dans la rue. Le long de la route, des cortèges de camions, de motos et même de bicyclettes chargés de biens de contrebande (notamment de la quincaillerie, de l'électronique et de l'essence du marché noir) vous escortent continuellement. En apparence de petite échelle, le plus lucratif de ce négoce non régulé s'appuie sur les réseaux régionaux et internationaux de commerce et de finance, récemment revivifiés. Bien que ces réseaux soient issus de l'histoire des économies trans-sahariennes et trans-sahéliennes, leur résurgence à la fin des années 1980 résulte partiellement de l'incorporation efficace de ressources puisées dans les marchés internationaux et de leur nouvel usage. Comme dans beaucoup d'endroits en Afrique, la chute des prix des produits d'exportation, tels le coton ou le cuivre – ce qui, pour d'aucuns,

est la principale cause de la « marginalisation » des économies africaines dans l'économie mondiale<sup>7</sup> – et la prolifération de certaines sources de commerce et d'accumulation (drogues, armes légères) ont donné lieu à de nouvelles formes d'insertion économique (Bayart, Ellis et Hibou 1997). Dans le bassin du lac Tchad, celles-ci incluent le commerce d'armes légères entre le Soudan, la Libye, le Tchad, le Cameroun, le Nigeria, le Niger et l'Algérie ; l'approvisionnement des conflits en cours au Niger, au Tchad, en Centrafrique et au Soudan, à savoir le transit d'essence, de quincaillerie, d'électronique, de céréales, d'or, de diamants, de voitures et de 4 x 4 (pour la plupart volés) ; le commerce d'ivoire et de cornes de rhinocéros autour du lac Tchad et de la Centrafrique ; le commerce de médicaments contrefaits ; le transit de drogues entre le Croissant pakistanais, le Nigeria et l'Europe occidentale ; et le banditisme de grand chemin, à grande échelle et hautement organisé<sup>8</sup>.

Ceux qui garantissent et orientent les financements, le recrutement et l'organisation matérielle de ces réseaux forment un tout hétérogène. On y retrouve l'élite marchande locale, des figures politiques, du personnel militaire de haut rang, des douaniers et des leaders de factions ou de groupes rebelles qui sont notamment actifs au Tchad et en Centrafrique. Ainsi, avec la contraction de l'aide bilatérale et multilatérale, la classe marchande politique et urbaine, qui, jusqu'à la fin des années 1980, créait des rentes à travers les financements bancaires « non remboursables » (Bayart 1989), a réorienté ses activités économiques. Ayant travaillé comme transporteur ou fournisseur pour les travaux publics ou les projets de développement financés par l'aide internationale, l'élite marchande envoie désormais ses convois dans le désert et la montagne, sur les chemins qui traversent le Nigeria, le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, la Libye et le Soudan. Cette élite se construit maintenant comme le maillon fort et le soutien financier des opérations de contrebande. De même, les riches marchands, les militaires et les fonctionnaires (comme les maires, les délégués du parti et les chefs locaux)<sup>9</sup> sont engagés dans le financement et l'organisation logistique des gangs régionaux opérant sur les routes : cela reflète un aspect de leur conversion à cette toute nouvelle logique d'accumulation. Un ex-coupeur de route m'a ainsi expliqué la situation :

6. J'ai développé ce point dans Roitman à paraître (b). Sur les capacités productives et génératives des marchés non régulés, voir Bayart 1994.

7. Sur la thèse de la marginalisation, voir Callaghy et Ravenhill 1993, et la description par Castells (1998 : 70-165) de la « montée du quatrième monde ».

8. J'ai récolté ces informations sur mes propres terrains. Il existe aussi quelques sources écrites comme, pour les kalachnikovs, *Jeune Afrique* 1992, pour l'économie de la drogue sur tout le continent, *Observatoire géopolitique des drogues* 1995, sur la fraude d'essence, Herrera 1998. Plus généralement, voir Bennafla 1996 et 1997 ainsi que Grégoire 1998.

9. Dont tous ont récemment été accusés par les coupeurs de route devant un tribunal militaire au Cameroun. Voir R. Guivanda 2002. Des discussions avec des autorités judiciaires, la police et la gendarmerie ont confirmé que le financement et l'organisation de l'industrie du banditisme étaient assurés par les chefs locaux et les leaders des cellules du parti.

*Q : Pour commencer, quel genre d'armes aviez-vous ? Qui vous les a données ?*

R : Le chef nous disait qu'on avait des armes plus sophistiquées que celles de l'armée ou du moins des petits soldats qui escortaient les véhicules, et que nos armes leur faisaient peur. Je crois que les armes venaient du Tchad, de RCA et même de l'armée camerounaise.

*Q : De l'armée camerounaise ?*

R : Absolument.

*Q : Celles que vous arrachiez pendant les embuscades ?*

R : Oh non ! Moi, je ne sais pas comment ça se passait, mais les camarades et moi, on avait bien l'impression que ces armes provenaient directement des arsenaux de l'armée ou de la police ! Nous, les armes venaient nous trouver en brousse et on les laissait quelque part après l'opération. C'est comme ça que ça s'est passé avec les quelques opérations auxquelles j'ai participé<sup>10</sup>.

Cette participation a généré des hiérarchies entre chefs et travailleurs qui se forment et se dissolvent au cours du temps, créant un marché du travail rémunérateur et fluide ; de ce fait, la garnison-entrepôt est à la fois une source sûre d'emploi et de mobilité sociale, et une entité plutôt éphémère. Un autre bandit la décrit en ces termes :

*Q : [...] Étais-tu chef de gang ?*

R : Non, non ! Moi, j'ai participé à des embuscades dans lesquelles j'ai joué différents rôles. J'ai porté le sac du butin. J'ai assuré la sécurité du chef. J'ai récupéré les armes après une opération. J'ai participé à l'élaboration du plan d'attaque. Mais je n'ai jamais commandé. Je n'avais pas mon propre groupe. Tu sais, pour avoir un groupe, il faut avoir les moyens et les relations.

*Q : Quels moyens ? Quelles relations ?*

R : Il faut acheter les armes, donner quelque chose aux gars avant d'aller à l'attaque, leur payer à manger, les héberger pendant des jours, payer les informateurs qui vont sur la place du marché identifier les gens qui ont fait beaucoup de recettes, etc.

*Q : Et les relations ?*

R : [énervé] Je t'ai dit que je ne sais pas tout. Le chef d'équipe même, parfois, c'est quelqu'un que je n'ai jamais vu. Ce sont les compagnons de prison qui m'apportaient auprès de lui et après une attaque, parfois, on ne se rencontre plus jamais, même au marché. En Centrafrique, j'ai eu un chef qui est devenu mon voisin de champ par la suite. Il y avait deux gars avec qui on avait opéré qui travaillaient dans son champ.

[...]

*Q : De quelles relations le chef de bande a besoin ?*

R : Tu es naïve ou tu fais exprès ? Tu crois qu'on peut faire ce genre de travail sans protection ? Par exemple, avec le chef qui avait son champ à côté de moi, en une opération, nous avons eu beaucoup d'argent. Je ne sais pas combien exactement, mais entre l'argent frais, les bijoux, les montres, etc., le butin se chiffrait en termes de millions [de CFA]. On était quinze ou vingt personnes, je ne sais plus. Moi, j'ai eu 150 000 CFA. Comme ce sont des éleveurs et des commerçants qu'on a arrêtés, eh bien, c'est clair que le chef nous a roulés parce que, pour lui seul il a gardé des millions. Mais après, quand je l'ai vu faire le champ, j'ai compris que c'est l'homme à la voiture qui a gardé l'essentiel.

*Q : Un instant. C'est qui l'homme à la voiture ? Ce n'est pas la première fois que j'entends parler d'un homme qui vient avec un véhicule juste après une attaque.*

R : Oh ! Je ne peux pas dire vraiment. En tout cas, on a jeté toutes les armes et le butin dans la malle arrière de son véhicule. Certains qui avaient des tenues militaires y ont aussi jeté leurs uniformes. On s'est dispersé et puis j'ai reçu ma part le soir au lieu de rendez-vous.

[...]

*Q : Et l'homme à la voiture ?*

R : Je ne l'ai plus jamais revu. Je suis au moins certain qu'il est reparti en ville.

*Q : Parce qu'il réside en ville ?*

R : C'est évident ! Si c'était quelqu'un venant d'un village alentour, je le connaîtrais. Une voiture en zone rurale, ça ne passe pas inaperçu.

*Q : Que représente pour vous cet homme à la voiture qui vient de la ville, vous fait exposer votre vie pour une rémunération somme toute dérisoire ?*

R : C'est toi qui dis que c'est dérisoire ! Tu connais le salaire des fonctionnaires en Centrafrique ? Les 150 000 CFA que j'ai reçus m'ont permis de passer un ramadan tranquille et d'habiller ma petite famille pour la fête. Tu connais un travail qui rapporte 150 000 CFA pour au plus une demi-journée de labeur<sup>11</sup> ?

L'affirmation selon laquelle le vol est un travail comme un autre n'est pas spécifique aux coupeurs de route. Même si ceux-ci exercent sans aucun doute la plus radicale et la plus brutale des formes de saisie, de tels modes d'expropriation sont fort répandus. Les militaires et les douaniers, par exemple, considèrent les rentes qu'ils tirent du commerce frauduleux plus attractives que leur salaire officiel – et souvent comme un complément nécessaire à ce dernier. C'est pourquoi on les appelle, au Tchad, les « douaniers-combattants » ; ce sont, plus prosaïquement, des forces de l'ordre qui basculent dans l'activité douanière, ou des douaniers qui se battent<sup>12</sup>. Cette situation traduit le brouillage des lignes délimitant les statuts civil et militaire, et même les civils et les fonctionnaires. Lorsque l'on arrive à Ngueli (le pont enjambant la rivière Logone, qui trace la frontière entre le Cameroun et le Tchad et l'entrée dans N'djamena, la capitale tchadienne), de nombreux individus vous accostent, exigeant qui des papiers d'identité, qui les documents du véhicule. Souvent, un homme en uniforme examine ces documents et négocie un droit de passage qui est présenté formellement comme le tarif officiel. Mais, tout de suite après, un civil peut arriver et vous demander exactement les mêmes papiers. Et lorsque vous lui expliquez que vous venez juste de les présenter à un officiel gouvernemental, ce « civil » brandira sa carte d'identité officielle prouvant qu'il est le « véritable » douanier ou policier. Qui donc était le premier homme ? Simplement

---

10. Décembre 2001, Blangoua, Cameroun.

11. 14 novembre 2001, Meiganga, Cameroun.

12. Les rares références publiées comprennent Abba Kaka 1997 et Ngargoune 1997 sur les activités militaires de recherche de rentes, et Faes 1997 sur le mouvement de guérilla autour du lac Tchad.

un jeune ayant emprunté l'uniforme de son oncle ou, plus vraisemblablement, quelqu'un à qui l'on a donné un uniforme et que l'on a envoyé collecter la solde du jour. Comme l'exprimait un douanier, ceux qui passent la frontière « peuvent être interpellés par diverses personnes en civil ou en "uniforme". Ces personnes se font passer soit pour des gendarmes, soit pour des douaniers, soit pour des policiers ; soit pour des éléments des services spéciaux de la présidence. Bref, ils exploitent la naïveté ou l'ignorance des usagers pour leur imposer le paiement d'une taxe dont la seule raison d'être est qu'ils sont étrangers à la zone. Le problème, c'est qu'on ne sait pas qui fait quoi. La multiplicité, l'incohérence et le mélange des tenues entretiennent la confusion. Il semble qu'on ait affaire à un flou volontairement entretenu car participant d'une logique d'accumulation créée et entretenue par les éléments des services de sécurité qui, par ce moyen, arrondissent leurs fins de mois »<sup>13</sup>.

Mais requérir, rassembler ou même compléter relève d'une stratégie économique qui ne peut se résumer à une ruse de fonctionnaires mal ou pas du tout payés. Pour la population en général, les activités de contrebande et le banditisme à grande échelle sont des formes de « travail » qu'elle oppose de façon très explicite à la « fraude » et au « vol ». Le début d'une conversation avec un contrebandier bien connu qui travaille aux frontières du Nigeria, du Cameroun et du Tchad l'atteste :

*Q : Merci d'avoir accepté de discuter de tes activités. Pour commencer, en quoi consiste l'activité d'un trafiquant dans cette région ?*

R : Pour commencer aussi, qu'est-ce que vous entendez par « trafiquant » ? Voulez-vous insinuer qu'on viole la loi ou qu'on est des profiteurs, bref quelque chose dans ce sens ?

*Q : Non, non ! Pas des profiteurs, mais vous n'êtes quand même pas des opérateurs économiques ordinaires...*

R : C'est quoi, un « opérateur économique ordinaire » ?

*Q : C'est celui qu'on peut identifier par son activité, son adresse, son domicile, etc. Il paie l'impôt, il a une boutique ou un magasin à un endroit précis, bref, c'est quelqu'un dont la vie et les activités obéissent à certaines normes.*

R : Si je n'avais pas une activité et une adresse précises, comment avez-vous su que je maîtrise la route du Nigeria et comment avez-vous su qu'à pareille heure je serais ici au pont Ngueli ?

*Q : J'ai mené des enquêtes et Abba Maïma m'a guidée !*

R : Donc, je suis connu, sinon pourquoi n'a-t-il pas désigné quelqu'un d'autre ? Il y a beaucoup de gens qui vont au Nigeria, au Tchad et ailleurs.

*Q : D'accord. C'est sûr que tu es l'un des plus anciens, des plus réguliers et des plus connus dans le commerce transfrontalier.*

R : Voilà ! Le commerce transfrontalier est l'expression qui convient<sup>14</sup> !

Ce raisonnement est réitéré par un autre ex-coupeur de route qui a mystérieusement échappé à l'exécution capitale après avoir été arrêté pour le meurtre et le « rôtiage » d'un officier de police important dans d'étranges circonstances :

Q : *Comment veux-tu que je t'appelle ?*

R : Pourquoi tu veux mon nom ? On m'a dit que tu veux écrire l'histoire ! Mon nom, ça ne sert à rien. D'ailleurs, je vais te donner quel nom ? J'en ai beaucoup. Il n'y a que ma mère qui m'appelle par mon vrai nom. Donc, même si je te donne un nom, c'est nécessairement un faux nom, un nom que j'ai utilisé à un moment ou à un endroit précis.

Q : *Donne-moi tout de même un nom. Par exemple, un nom que tu as porté dans un contexte où tu volais.*

R : Non ! Je ne volais pas, je « travaillais ». [...]

Q : *Oui, mais voler ce n'est pas travailler !*

R : Tu ne comprends rien. Le voleur, il est comme un menteur. Le menteur gâte sa salive pour rien. Il bavarde pour ne rien gagner. Le voleur prend par réflexe. Il prend tout ce qui lui passe, même les choses inutiles. [...]

Q : *Tu me sembles fier d'avoir été un voleur différent.*

R : Toi, tu veux m'insulter ! Je te dis une fois pour toutes que, quand il y a le salaire au bout, on n'est pas voleur. Moi, je travaillais sur la route.

L'idée que le vol et le banditisme constituent un travail plus qu'une simple rationalisation de pratiques illicites : c'est une réflexion enracinée dans des notions particulières sur ce qu'est la richesse, ce que sont les modalités d'appropriation, sur les façons de gouverner à la fois la richesse et les relations économiques. Parce que la matérialité du lien civil entre l'État et ses sujets se réalise à travers les impôts et les services sociaux, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, *mais aussi* à travers la richesse produite dans des domaines – tels les marchés privés associés aux travaux publics et aux projets de développement – qui s'inscrivent au-delà des infrastructures de l'État. Depuis les années 1980, les programmes d'ajustement structurel, la réduction des effectifs (le *dégraissage*) et les privatisations ont réduit – ou déplacé<sup>15</sup> – les lieux à partir desquels l'État effectue de tels transferts, et donc gouverne les salaires, les allocations, les travailleurs et les journées de travail, *mais aussi* les rentes économiques, les bénéficiaires, les clients et les associations. De ce fait, les statuts de la richesse, du travail et des appropriations étatiques se manifestent comme un ensemble de référents instables.

---

## De l'intelligibilité de la saisie et de l'impôt

Le début des années 1990 a été marqué, au Cameroun, par de nombreux conflits politiques autour des thèmes de la richesse du travail et de l'appropriation étatique, qui culminèrent lors de ce que le régime de Paul Biya a surnommé l'« incivisme

13. 8 décembre 2001, Kousseri, Cameroun.

14. Décembre 2001, Kousseri, Cameroun.

15. Voir Hibou 1999 sur ce processus, qu'elle nomme « privatisation de l'État ».

fiscal », en référence à la campagne de désobéissance civile, intitulée « Villes mortes », menée par l'opposition – avec grèves générales, boycotts du travail, blocus économique et utilisation de services clandestins, comme ces motos servant de taxis « cachés » (Champaud 1991, *The New York Times* 1991, *Africa Confidential* 1991a et 1991b, Monga 1993, Kom 1993). La stratégie de cette opération était explicite : refuser l'impôt et, par là même, saper la base fiscale du régime<sup>16</sup>. Ceux qui participaient au mouvement critiquaient les exactions et les prélèvements du régime qui, *in fine*, finançaient le parti au pouvoir et les élites politiques, les méthodes étatiques d'extraction souvent drastiques, et la difficulté du régime à assurer des opportunités économiques et la sécurité aux populations. En 1993, le gouvernement local du Nord-Cameroun a formé une commission spéciale chargée d'enquêter sur l'évasion fiscale et la réglementation des opérateurs économiques. Même s'il s'agissait indéniablement d'une réponse aux récriminations populaires et d'un effort pour mettre fin aux manifestations, le régime entendait aussi ramener les commerçants et hommes d'affaires insurgés dans le bercail du « comportement civique » – ou du paiement de l'impôt. Dans une réunion organisée entre de hauts fonctionnaires et les marchands de la ville de Maroua, le préfet local tenait les propos suivants aux marchands et à leurs représentants politiques :

Les réseaux sont très compliqués. Les Nigériens et les Tchadiens louent les magasins chez vous... Ils sont dans les circuits parallèles et informels que vous avez ouverts. La Commission ne peut pas travailler librement. [...] Personne ne veut dire son chiffre d'affaires. Ils disent qu'il y a seulement quatre cartons de savon alors que vous roulez dans une Mercedes. [...] On sait que le mot d'ordre de refus court dans le marché. Mais vous [les commerçants] me dites que ce sont les étrangers qui disent aux enfants d'attaquer les gens du fisc. Beaucoup d'activités se passent sous forme de trafic mais le trafic n'a jamais fait vivre un pays, et pour les cas où cela se passe – comme la Gambie –, ce sont les agents de l'État qui ont organisé cela. Mais si vous, vous avez les villas, les voitures... et l'État n'a rien, qu'est-ce que vous pouvez faire pour Maroua? Les routes doivent être goudronnées. Les travaux publics sont arrêtés ; ils doivent continuer, mais il n'y a pas d'argent. Le pays est à genoux parce que les fils du pays ne paient pas l'impôt. Ça ne sert à rien d'avoir la chicotte – cela veut dire que vous n'êtes pas des hommes libres<sup>17</sup>.

Beaucoup de marchands ont alors répondu qu'ils n'étaient pas opposés à une régulation par l'État de leurs activités économiques, mais qu'ils contestaient ses méthodes d'appropriation ainsi que l'idée selon laquelle ils seraient la source ultime de la richesse, les bases du trésor étatique.

On n'est pas contre [la patente] – avant on payait sans force, sans la police – mais il faut la réduire. Ils disent que si on exerce le commerce dans ce marché, il faut la patente – au minimum 37 000 CFA. [...] Le Préfet dit que ce n'est pas un problème politique, du Parti, etc. Ils veulent que nous payions parce que les fonctionnaires n'ont pas d'argent. Si on paie la patente, est-ce que cela peut payer les fonctionnaires ? Le préfet a donné 120 000 CFA à cent vingt policiers pour venir massacrer le marché. Si les commerçants ne paient pas, ils ferment leurs boutiques<sup>18</sup>.

Avant, ils venaient ici au marché collecter l'argent – c'était par tranches, avec un reçu. Ils venaient chaque lundi. Le gouvernement, même s'il envoyait un fou, on faisait ce qu'il demandait. Maintenant, les gens qui viennent ne sont pas des enfants ; ce sont les grands. Si tu dis que tu n'as rien, ils ferment. [...] Depuis cinq ans, ils viennent – s'il n'y a pas de patente, ils ferment, ils scellent, ils s'en vont. S'ils ferment ta boutique, tu restes au marché. Ils te disent, « va voler »<sup>19</sup>.

Évidemment, certaines appropriations étatiques étaient vécues comme des formes de saisie. Néanmoins, l'impératif de la saisie a été adopté par ceux-là mêmes qui en faisaient la critique dans le cadre de la campagne « Villes mortes ». D'une façon très générale, le mouvement d'*incivisme fiscal* exprimait – et a même servi à développer – des interrogations sur les fondements légitimes de la richesse étatique, sur les formes de richesse sujettes à l'appropriation étatique, sur la distinction entre commerce licite et commerce illicite, et sur l'intégrité des contours de l'État-nation (Roitman à paraître, a, b et c). En fin de compte, ce débat sur les termes fondateurs, telle la richesse nationale, a donné l'occasion de remettre en cause certaines vérités bien établies. Les gens se sont interrogés sur le statut de la richesse produite à travers les saisies et les raids réalisés à la fois par les agents de l'État et par les populations locales. Ils ont également discuté le statut des zones limites, comme les frontières et la brousse, où de telles richesses sont produites. Tout cela peut être interprété comme un moment ayant engendré de nouvelles définitions de la richesse licite et des modalités d'appropriation légitime. En d'autres termes, et contrairement à ce qu'affirment la plupart des conclusions sur l'existence d'une « crise économique » ou d'une « crise de légitimité » en Afrique, les effets déstabilisants induits par l'acceptation de la nature incohérente de référents apparemment invariables n'ont ni conduit à une perte de sens et de compréhension du monde ni à son « désenchantement »<sup>20</sup>. En tant que moment productif, l'incivisme fiscal, ou le processus de questionnement qu'il a occasionné, a engendré des transformations du champ discursif dans lequel la « richesse » et le « travail » sont imaginés, ainsi que des effets matériels de ce champ sur les pratiques contemporaines.

Parmi ces effets, on peut citer les nouveaux arrangements entre les formes officielles et non officielles de l'autorité régulatrice qui ont été institutionnalisés dans la région. Dans le bassin du lac Tchad, les gens se trouvent aujourd'hui impliqués dans des relations avec nombre de figures de l'autorité régulatrice au statut aussi

16. L'opération « Villes mortes » a certainement paralysé l'économie camerounaise et donc, dans une large mesure, atteint ses objectifs en dépossédant le régime d'une partie de sa base fiscale. On estime qu'elle a provoqué une baisse de 40 % de l'activité économique, représentant 4 milliards de francs CFA par jour pour l'État (Diallo 1991 : 18) ou les revenus de l'année précédente (Van de Walle 1993 : 381).

17. Préfet, département de Diamare, Cameroun, 15 avril 1993.

18. 23 avril 1993, Maroua, Cameroun.

19. 21 avril 1993, Maroua, Cameroun.

20. Comme le suggère James Ferguson (1999) dans son récent travail, qui est par ailleurs une lecture très intéressante de la situation dans la Copperbelt zambienne.

bien officiel que non officiel. Cette pluralisation (Roitman 1999 et à paraître, b) provient de la multiplication des figures reconnues comme exerçant légitimement une régulation sur l'accès aux possibilités d'accumulation, et donc au droit à l'emploi et à l'enrichissement. Cela s'effectue au plus haut niveau des affaires, à travers les commissions sur les marchés, les droits d'entrée, le paiement de tributs et de royalties, les droits de protection et même le paiement pour l'assurance de la livraison de biens entrés en fraude ou pour le « vrai-faux » passage en douane de ces derniers (Hibou 1997). De la même façon, cela se traduit dans les affaires quotidiennes par des prélèvements sur les marchands locaux, par des frais de protection et d'accès réglés par de jeunes hommes engagés comme gardes, guides et passeurs, par des droits d'entrée payés aux marchés frontaliers non régulés, et par des péages sur les routes menant à ces avant-postes économiquement sensibles (Bennafla 1998 et Grégoire 1998). Ces figures de l'autorité sont en concurrence avec les instances de l'autorité régulatrice nationale dans la mesure où elles deviennent les arbitres ultimes de l'enrichissement et de l'emploi. Par le biais de prélèvements et de taxes imposés sur les populations locales, elles établissent une base fiscale autonome. D'une certaine manière, elles sont devenues les garantes de la sécurité économique et de l'accès à la richesse, malgré leur implication dans la violence. Il ne fait aucun doute que les entrepôts régionaux et les campements frontaliers génèrent des régimes de violence, car ils sont fortement militarisés et exercent souvent le contrôle sur les résidents et les passants en multipliant les attaques armées et arbitraires dans les villages et sur les routes. Cependant, ces avant-postes fournissent aussi des possibilités d'enrichissement et d'accumulation, ainsi que de la protection et un plan d'action en ces temps d'insécurité et d'austérité. Les paiements effectués pour s'assurer l'accès aux marchés internationaux et régionaux, aux relations commerciales et financières indispensables et à la protection servent à formaliser différentes sortes de trafics (par exemple, armes légères parcourant de longues distances ou essence passée en contrebande par les cols montagneux). De ce fait, de telles activités sont rendues moins imprévisibles, à la fois en termes de logistique et de revenus. En outre, les contributions versées à ceux qui en régulent l'accès et la participation ne sont pas dénuées de contreparties, comme une protection et un cadre formel, mais aussi une certaine redistribution opérant à travers le financement des services communautaires, telles les mosquées et les églises, ou des aides familiales en période de maladie, de deuil ou d'infortune.

Néanmoins, on l'a vu, ces relations ont d'autres conséquences que la seule mise en place de monopoles sur les nouvelles formes de richesse. Elles entraînent la normalisation de définitions particulières de la richesse licite et des façons de se l'approprier. Le « butin », par exemple, est désormais un terme ambivalent dans le lexique régional : auparavant associé à la guerre et aux formes asociales de création de richesse, il signifie désormais le refus d'obligations sociales particulières

comme la taxation. À l'instar du commerce frauduleux, ce qui est saisi ne peut être taxé. Pour ceux qui vivent dans une toile de relations internationales et locales d'endettement, la saisie est une manière de s'immiscer dans l'ordre social établi par ces obligations. En outre, le butin signifie aujourd'hui une nouvelle sociabilité d'échange dans la mesure où il est un nouveau moyen de redistribution<sup>21</sup>. Alors que, dans les années 1990, la collecte des impôts était décrite, et dénoncée, comme une forme de saisie, beaucoup de gens – y compris les douaniers à court d'argent, les soldats démobilisés, les marchands dévalués<sup>22</sup>, les chefs politiques locaux et les démunis – ont inversé cette équation du pouvoir en saisissant eux-mêmes les butins.

Au final, la saisie est devenue un mode d'enrichissement généralisé : le fisc met des chaînes aux portes des magasins, jette les marchands en prison, confisque leurs biens et exige des amendes ; des douaniers et des gendarmes écument les camions et les voyageurs, usurpant les contrebandiers ; des gardiens de réserves naturelles braconnent de l'ivoire et des cornes de rhinocéros ; des gangs de bandits professionnels prennent en otage des voitures et attaquent des convois routiers. Enfin, la « taxation » peut s'effectuer ailleurs que dans les limites de la relation entre État et citoyen. Comme l'affirme Bakaridjo – nom fictif de ce coupeur de route de République centrafricaine qui a réussi à vivre un ramadan décent grâce à son « travail sur la route » – en réponse à ma question :

*Q : Je voudrais comprendre davantage. L'homme à la voiture t'a permis de passer un bon ramadan. Entre lui et le président Ange Félix Patassé, qui t'est le plus utile ?*

R : Patassé est un vaurien. Un peureux qui pleure au moindre coup de feu. À Patassé je paie l'impôt. L'homme de la ville me donne les moyens de payer l'impôt de Patassé. Patassé sabote l'État, il vole l'État centrafricain qui est déjà très pauvre et affame le peuple. Mon employeur comble le vide créé par Patassé.

*Q : Avec 150 000 CFA ?*

R : Patassé ne m'a jamais donné 15 CFA ! Dans tous les bureaux de Patassé il faut payer pour tout service ! En tout cas, je me fiche éperdument de ce que tu penses. Je déplore les morts, certes. Moi, je n'ai jamais tué quelqu'un. D'ailleurs, une fois, un compagnon a tué de sang froid un passager dont la tête ne lui plaisait pas, le chef l'a abattu après l'opération et on s'est partagé la part qui devait lui revenir.

*Q : Donc, en conclusion, tu es un inconditionnel de celui qui te permet de faire vivre ta famille, quelle que soit la provenance des ressources.*

R : J'étais. J'ai arrêté maintenant. Je te l'ai dit bien avant. J'ai payé en faisant de la prison. De toutes les façons, l'argent n'a ni couleur, ni odeur. Un homme doit avoir honte d'avoir faim. Quand on

21. Voir Roitman à paraître (c), chapitre 5 : cette situation est une réminiscence des pratiques du *djihad* du XIX<sup>e</sup> siècle, quand le butin était un énoncé du discours sur la propriété et la richesse légitimes.

22. En référence à la dévaluation du franc CFA en 1994, qui a rendu les importations – par exemple les pièces détachées pour les flottes de camions – considérablement plus chères et a provoqué une détérioration significative des pouvoirs d'achat locaux.

a tous ses membres et tous ses sens intacts, on doit travailler. Moi, je n'ai jamais attaqué un pauvre. Qu'est-ce que je devais prendre au pauvre ? Je suis sûr que les commerçants et autres qui tombent dans les embuscades sont des gens qui gagnent leur argent illicitement.

*Q : Illicitement ?*

R : Oui.

*Q : Pourquoi ?*

R : Ils achètent moins cher. Ils vendent cher sans respecter les règles islamiques du commerce. Ils ne paient pas l'aumône. Et nous, on prie Allah de tomber sur pareilles personnes. D'ailleurs, quand ils négocient le bétail toute la journée sur le marché, quand est-ce qu'ils ont le temps de prier ? On les voit sur le marché ; ils ne prient pas.

*Q : Et toi, tu pries avant d'aller « travailler » sur la route ?*

R : Qu'est-ce que tu crois ?

*Q : Et quelle prière tu fais ? Quels versets ?*

R : Tu veux aussi « travailler » sur la route ? Allah exauce les prières de tout le monde. Ceux qui ne veulent pas enlever la *zakat* [l'aumône légale, un des cinq piliers de l'islam], nous on se charge de la leur enlever. C'est la dîme sur leur fortune, l'impôt sur le revenu.

*Q : Donc, vous remplacez les services des impôts ! Est-ce légal ? Est-ce légitime ?*

R : Légal, sûrement pas ! Quant à la légitimité, il ne revient ni à toi ni à personne de me dire comment je dois assurer ma survie. Vous, les fonctionnaires, vous avez vos « à-côtés ». Est-ce légitime ? Les gens, quand ils sont nommés à un poste de responsabilité, attirent leurs proches, les membres de leur tribu. Qu'advient-il de ceux qui n'ont pas de parents haut placés ? En tout cas, pour moi, la fin justifie les moyens, et longue vie à l'homme à la voiture<sup>23</sup>.

Pour beaucoup, la saisie est plus qu'un moyen brutal d'accumulation. Dans le bassin du lac Tchad, comme dans beaucoup d'autres parties du monde, l'appropriation violente est une modalité d'ascension sociale, mais aussi de sécurité sociale intrinsèque à l'ensemble des relations qui fournissent et garantissent la sécurité économique. La relation commercialo-militaire est un lieu de transferts et de redistribution ; c'est le domaine où des formes de protection sont créées et garanties ; et c'est aussi un mode de sociabilité dans des régions éloignées et supposées marginales qui esquissent des formes spécifiques de productivité. Aujourd'hui, la saisie est à la fois un moyen de renverser et de participer à l'ordre social établi par certaines obligations comme l'impôt et la dette. C'est une façon d'exercer le pouvoir qui tient tout à la fois des pratiques de liberté et de domination. Cela fait sens si l'on considère, avec Michel Foucault (1978 : 124-126), que les relations de pouvoir sont modifiées, renforcées et affaiblies *dans leur exercice même*, les pratiques de résistance n'étant « jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir ». En d'autres termes, les pratiques de liberté et de résistance sont inhérentes aux situations de pouvoir et émergent en leur sein. Elles ne sont pas construites à l'extérieur des limites de l'épistémologie du pouvoir, de ses formes de savoir.

## Pratiques de gouvernement sur les marges et dans la norme

Le cycle actuel de vol et de saisie est souvent interprété comme une condition marginale devenue la norme. Ainsi, pour un jeune homme qui travaille dans le commerce frontalier non régulé :

R. La politique du gouvernement en ce moment est la lutte contre la pauvreté. Pour avoir l'argent des Blancs, le Cameroun a dit qu'il est désormais un Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) alors que nous, on sait que dans notre sous-région, on est une grande puissance. Il y a des gens de toutes nationalités qui viennent tous les jours ici à Mbaimboum. [...] Le Cameroun est un PPTE par tromperie, par démagogie pour avoir l'argent des Blancs. Les Camerounais suivent l'exemple de l'État.

Q. *C'est-à-dire ?*

R. Mais grand ! L'État vole les Blancs, les fonctionnaires volent l'État, les commerçants volent les fonctionnaires en leur vendant les produits à des prix incompatibles avec leur niveau de vie ou en leur faisant payer des loyers exorbitants, et les bandits volent les commerçants et les fonctionnaires qui ont ensemble transformé l'État en une entité criminelle. D'ailleurs, moi, je ne condamne pas le Cameroun d'être vraiment devenu PPTE parce que si le Cameroun vole les Blancs, c'est que les Blancs ont toujours volé l'Afrique<sup>24</sup> !

À la fin des années 1980, les mécanismes de conversion de dette ou, auparavant, l'émergence de marchés de la dette dans les mécanismes financiers internationaux (les plans Baker, puis Brady)<sup>25</sup>, sont devenus des éléments cruciaux des économies politiques africaines. Cela a engendré ce qu'Olivier Vallée (1999) appelle les « économies politiques de la dette », qui incluent non seulement le commerce de dette, mais aussi le déclassement des lois publiques à l'avantage des lois commerciales. Ce système est fondé sur des modalités variées de conversion de dettes en crédits d'investissement, en fonds pour des projets de développement, en *stock-options* dans les compagnies nouvellement privatisées (électricité, téléphone), en droits à des ressources naturelles (gaz et pétrole), et en billets à ordre qui font l'objet de spéculations et d'échanges. De telles conversions – ou la vente de dettes – sont des transformations de valeur, ou la re-formulation des distinctions entre richesse publique et domaine privé. Ce phénomène a autorisé les Trésors publics en mal d'argent d'avoir accès à des devises fortes et a permis l'enrichissement de personnalités publiques ayant placé ces devises dans des comptes *off-shore* et ayant racheté, en utilisant leurs droits en dettes, des compagnies récemment privatisées. La dette

23. 14 novembre 2001, Meiganga, Cameroun.

24. 15 novembre 2001, Meiganga, Cameroun.

25. James Baker, ancien secrétaire d'État, a été à l'origine de l'initiative établissant une liste de pays à revenus intermédiaires désignés comme à « intérêt hautement stratégique » en raison de leur haut niveau d'endettement vis-à-vis des banques commerciales. En 1989, Nicholas Brady a monté un programme officiel de « réduction volontaire de dette » qui devait absorber ces dettes par les mécanismes du marché.

publique a ainsi été convertie en richesse privée (Vallée 1999), les passifs de l'État devenant une ressource (Roitman à paraître, a).

Aussi, l'assertion selon laquelle le vol et les appropriations violentes sont des modalités illégales mais licites – comme l'affirmait ci-dessus Bakaridjo – est fondée sur des compréhensions spécifiques des manières de convertir l'illégalité en une forme de pratique licite, des habitudes de chevauchement de la ligne établissant les critères de la richesse publique et de la richesse privée et des façons de rester à la fois marginal et indispensable aux systèmes productifs. Ces affirmations s'étendent au-delà de la sphère circonscrite du banditisme de grand chemin et de la contrebande, dans la mesure où elles font référence à un domaine de savoir plus vaste englobant des pratiques de gouvernement comme le commerce de dette. De telles pratiques dépendent (et génèrent) souvent de l'ambivalence de certains statuts, tels « public », « privé », « gouverné », « gouverneur ». Comme le titrait un magazine très lu en Afrique : « Cameroun : flic ou truand ? » (*Jeune Afrique Économie* 2002).

Les affirmations et les interprétations selon lesquelles l'illégalité serait une pratique licite se sont généralisées aux activités économiques non régulées, telles celles exercées par les chauffeurs de moto-taxi, premiers opérateurs clandestins des « Villes mortes ». À la fin des années 1990, dans un effort pour étouffer l'*incivisme fiscal* et s'appropriier ce domaine lucratif, les motos-taxis furent légalisées par une série de réglementations : un nouvel impôt, l'*impôt libérateur*, un permis de conduire, l'enregistrement du véhicule, son assurance et son inspection attestée par un autocollant, une « carte bleue » autorisant le transport des passagers, un permis de stationnement et un reçu des douanes pour les motos importées. Les chauffeurs sont maintenant censés peindre leur moto en jaune et porter des gants et un casque – ce que je n'ai jamais vu ! La plupart des jeunes *taximen* ne paient bien sûr pas cette myriade de ponctions, perçues par eux comme autant de mini-saisies. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas les moyens de les payer, puisque la plupart des flottes de taxis sont financées par des marchands, des gendarmes, des policiers, des préfets et même des gouverneurs. Les chauffeurs de moto-taxi – qu'on appelle souvent les « attaquants » ou les « cascadeurs » – font simplement référence à un registre différent d'appropriation qui, ironiquement, concerne les mêmes personnes qui perçoivent les impôts officiels. En réponse à ceux qui lui reprochaient de ne pas s'être acquitté de ces taxes officielles, un jeune chauffeur de taxi, membre de l'Association des moto-*taximen* de Ngaoundéré, déclarait :

Nous, on paie l'impôt chaque jour ! Qu'on ait ou qu'on n'ait pas les papiers de la moto au complet, on paie l'impôt aux policiers et aux gendarmes. D'ailleurs, c'est devenu un réflexe. Moi, les policiers de Ngaoundéré ne m'arrêtent plus. Je suis un ancien dans la conduite des motos. J'ai conduit les motos des gens bien placés. J'ai conduit les motos d'hommes en tenue. En outre, souvent, même quand les policiers ne m'arrêtent pas, j'allais vers eux pour payer le tribut. C'est mon grand frère qui m'a initié. C'est un « *djo* », quelqu'un qui connaît tous les secrets, toutes

les ficelles. Il m'a dit qu'avec les policiers, il ne suffit pas de leur dire qu'ils sont grands, il faut le leur montrer. Il dit que c'est comme avec le chef, c'est-à-dire le *lamido*. Le *lamido* ne travaille pas, mais il a beaucoup d'argent parce que les gens viennent lui donner. Le *lamido* ne demande pas à ses sujets. Mais ses sujets viennent lui donner des enveloppes par respect. [...] Comme le policier est aussi un chef – d'ailleurs on l'appelle chef – il faut aller vers lui, même quand on est en règle, surtout quand on est en règle<sup>26</sup>.

Dans la même conversation, un autre chauffeur de moto-taxi ajoutait :

Les policiers et nous sommes partenaires. On sait que si on est disposé à leur donner un peu d'argent de temps à autre, on peut travailler ensemble. Nous tous, c'est-à-dire policiers et moto-*taximen*, on exploite l'illégalité. Même quand tu as tous tes papiers, tu es dans l'illégalité parce que la moto, c'est illégal. D'ailleurs, il n'y a pas 5 % des motos qui sont peintes en jaune. Nous avons imposé notre vision des choses aux autorités. Les policiers eux-mêmes ferment les yeux parce que, en toute circonstance, ils peuvent trouver une infraction à verbaliser. Ça leur permet d'avoir l'argent de la bière. Aujourd'hui, on a des représentants à chaque carrefour, des leaders qui discutent avec l'administration quand il y a des problèmes. On défile devant les autorités pendant les fêtes ; on nous sollicite pendant la campagne électorale. Nous sommes devenus partie intégrante de la société à force de résistance. Ça, c'est le pouvoir. Pour que le système continue de fonctionner correctement, il est important qu'il y ait des gens en infraction parce que, si tout le monde est en règle, et que les autorités (policiers, etc.) n'en tirent plus parti, ils vont s'arranger à supprimer les motos-taxis sous prétexte qu'elles causent des accidents, que ce sont des voyous. Aujourd'hui, on est des voyous peut-être, mais des voyous qui font vivre des familles et contribuent au bien-être des agents du maintien de l'ordre. Vive la police compréhensive<sup>27</sup> !

Lorsqu'on leur demande s'ils considèrent leurs activités comme licites ou illicites, ils sont généralement d'accord pour dire que « tout ce qui permet de sortir un pauvre de la faim et de la mendicité est licite ». Mais un jeune homme argumente en ces termes :

R. Nous, on se bat dans des domaines où il faut contourner souvent la loi, avec tous les risques. Par exemple, on vend l'essence trafiquée, les médicaments, etc., qui sont officiellement interdits. Mais que voulez-vous, ce sont souvent ceux qui sont chargés de faire respecter la loi qui sont nos sponsors, qui nous donnent le fonds de commerce. Un douanier qui donne les fonds de commerce à un trafiquant d'essence ne va pas s'attaquer à celui-là ou aux protégés de ses collègues ! Et puis sans nous, le travail de policier, douanier, agent du fisc, commandant de brigade n'aurait aucun intérêt. Grâce à nous, ils n'ont pas de problèmes financiers.

Q. *C'est de la corruption !*

R. Ce n'est pas ça la corruption. Quand on donne de temps à autre 10 000 CFA ou 20 000 CFA à un policier ou à un douanier pour faire passer notre marchandise, cela change quoi à l'économie nationale ? La corruption, c'est quand on vend la Régie nationale des Chemins de fer [actuel CAMRAIL], la SNEC [société d'eau], le SONEL [société d'électricité], etc. Tout le monde sait

26. Décembre 2001, Ngaoundéré, Cameroun.

27. Décembre 2001, Ngaoundéré, Cameroun.

que ça se négocie, qu'il y a de fortes commissions. Une seule personne peut gagner dans une privatisation plus que ce que tout Touboro [ville connue pour les trafics] ne peut produire, épargner dans une décennie. Chez nous, on donne avec plaisir et le policier reçoit avec plaisir, tout comme le douanier. Le jour où on n'en a pas, ils nous laissent passer. C'est devenu la famille<sup>28</sup>.

Un contrebandier plus âgé et bien connu – celui qui avait précédemment insisté sur son statut d'« opérateur économique ordinaire » – corrobore ces dires :

R. Les fonctionnaires sont des gens qui sont toujours en difficulté. Ils ont des besoins que leur salaire ne couvre pas, alors ils s'endettent auprès des gens qui ont l'argent. Finalement, les fonctionnaires nécessiteux et nous, nous avons les mêmes patrons, et ce patron n'est pas le gouvernement – ce sont les grands commerçants. Regardez, depuis qu'on est là [sur le pont Ngueli], est-ce que vous avez vu un homme ou une femme arrêtés par les douaniers ou les gendarmes camerounais ? Toutes ces centaines de personnes qui passent sont-elles en règle ? Les soldats ne savent-ils pas qu'il y a nécessairement des gens en infraction ? Les douaniers ou les gendarmes qui viennent ici [pour travailler] ne cherchent pas l'affectation, sauf quand ils ont des problèmes avec les grands commerçants ou le jour où ils ont amassé les biens. Le passeport pour tout ce que vous voulez faire ici, c'est le CFA. Au lieu de faire des papiers à 200 000 CFA, il vaut mieux donner 50 000 CFA en mains propres. Vous avez les papiers et la protection.

*Q : Corruption !*

R : Qu'est ce que vous appelez la corruption ? On dit que le Cameroun est le champion du monde de la corruption. Comment un pays pauvre peut-il être le champion du monde de la corruption ? On dit que chez les Arabes et chez les Blancs en France, aux États-Unis, il y a des gens qui ont l'argent plus que l'argent que possède le gouvernement camerounais. Je suppose que ces pays ont plusieurs fois ce que le Cameroun possède ! Donner 5 000, 10 000 ou 50 000 CFA, qu'est-ce que cela représente dans l'économie du Cameroun ?

*Q : Quelqu'un m'a dit la même chose ailleurs. Expliquez-moi ce que vous appelez la corruption ? Donner 5 000 CFA à un gendarme ou à un douanier est illégal !*

R : Chaque métier, comme chaque religion, a ses codes. Donner 5 000 CFA, ce n'est pas donner 5 millions. Ça fait partie des codes du trafic : donner pour continuer à avoir<sup>29</sup>.

Et le « code du trafic » ou le code de la route sont expliqués de la façon suivante :

Le Coran régit la religion islamique, la Bible régit le christianisme, la Torah est pour les juifs, le code de la route pour les usagers de la route. [...] Vous ne pouvez pas prendre le Coran pour adorer Jésus ; vous ne pouvez pas aller à l'église avec le code de la route. Si vous prenez la Torah pour entretenir votre moto, vous aurez une carcasse à la place de votre moto en peu de temps. [...] Moi, je vous dis qu'un trafiquant qui veut respecter la loi du gouvernement ne peut pas réussir parce que le trafic n'est pas régi par la loi du gouvernement. Il est régi par la loi de la route. Si, en sortant du Nigeria avec des bidons d'essence, vous passez voir les douaniers pour leur donner un peu d'argent et passer votre chemin, ils vont vous arrêter. Ils diront que vous êtes suspect, que vous n'êtes pas un trafiquant ordinaire ! Vous voulez les tenter, vous êtes un espion. Mais si, pendant que vous cherchez à leur échapper, ils vous prennent en brousse, là, vous allez négocier parce que vous êtes dans l'ordre normal de la loi du trafic<sup>30</sup>.

Ces arguments présentent la rationalité de l'illégalité comme une disposition à la fois économiquement stratégique et socialement productive. Mais, plus que cela, la pratique de l'illégalité, au regard de la régulation économique, est inscrite dans les relations de pouvoir actuelles. Autrement dit, c'est un moyen de rendre lisibles les relations de pouvoir, et donc de participer à la productivité du pouvoir. Dans le cas présent, c'est une manière de constituer et d'authentifier l'exercice du pouvoir sur les relations économiques et sur les formes de richesse. Ainsi, le « code du trafic » fait référence à, et engage, un code plus large de relations de pouvoir. Comme les participants au monde du trafic et du banditisme le reconnaissent eux-mêmes, ce code peut être illégal, puisqu'il se démarque des codes et réglementations de la loi officielle, mais il n'est ni illicite, ni illisible. Il doit être compris à partir de ses propres termes ou selon sa propre logique : tout en contournant le gouvernement, il participe aux façons de gouverner l'économie qui sont fondamentales au fonctionnement des différents États-nations du bassin du lac Tchad.

On peut arguer que cela pose le problème de l'efficacité des modes de gouvernement, puisqu'il semble que les différents États-nations de la région ne produisent pas de citoyens qui se gouverneraient par eux-mêmes ni de personnes qui s'engageraient spontanément à payer les taxes officielles. Or, la question de l'efficacité dépend du critère de jugement ou du registre auquel on se réfère. La loi gouvernementale et la « loi des routes » – ou le code de l'officialité et la « loi du trafic » – se déploient simultanément : leurs conditions d'émergence se constituent mutuellement tout en s'autonomisant. Leurs logiques propagent certaines formes de pouvoir étatique (puisque c'est la raison d'être des forces de sécurité et des douaniers) et des pratiques spécifiques de gouvernement (puisque elles sont des récits par lesquels les formes de richesse sont reconnues et circonscrites comme telles). En ce sens, la garnison-entrepôt génère et abrite le commerce non régulé et le crime de grand chemin organisé ; elle délimite les frontières des modes d'accumulation, de la sécurité sociale et de la sécurité économique qui représentent à la fois des formes de dissension et des manières de s'engager dans des pratiques de gouvernement. En tant qu'espace dans lequel on évalue la nature des pratiques illicites et les représentations de soi ou des pratiques de soi, la garnison-entrepôt est un espace éthique. Elle rend possibles certaines formes de résistance. Néanmoins, parce que les évaluations de ce qui constitue la pratique licite ne proviennent pas d'un ensemble de critères éthiques distincts de ceux qui rendent le pouvoir lisible, une telle résistance est nécessairement engendrée par des états de domination. C'est un exemple des manières par lesquelles les états de pouvoir sont constamment

---

28. 23 novembre 2001, Touboro, Cameroun.

29. Décembre 2001, Kousséri, Cameroun.

30. Novembre 2001, Mbang Mboum, Cameroun.

créés en de multiples points de son exercice. Et cela donne un éclairage sur les façons dont les situations de pouvoir sont appréhendées en tant que telles, selon des codifications historiques et spécifiques de la rationalité du pouvoir, l'État étant l'un de ces lieux incontestables.

Un sujet politique spécifique – et donc historique – émerge ainsi dans la sphère de la garnison-entrepôt et parmi de nouvelles formes de l'autorité régulatrice. Mais ce sujet politique, ou cette subjectivité, n'est pas principalement produit à travers des formes de rationalisation et d'individuation associées au libéralisme et à la bureaucratisation. Il n'est pas non plus le résultat d'une « économie morale »<sup>31</sup> en apparence autonome et en opposition, qui aurait émergé aux marges de l'État failli. Dans la mesure où la généralisation et l'intensification des activités économiques non régulées et des modes violents d'appropriation ont suscité un processus de questionnement sur le statut de la légalité et de la pratique licite en vigueur, la garnison-entrepôt constitue sans aucun doute le socle d'une reconfiguration des relations gouvernementales. Néanmoins, ce processus n'établit pas pour autant les fondements de nouvelles formes du pouvoir souverain, compris comme une condition du pouvoir inconditionnel. Ainsi que le suggère Michel Foucault (1978 : notamment 121-129 et 1981 : 82-102), la possibilité de telles formes de pouvoir est un non-sens ou, du moins, une question non pertinente puisque de telles situations totalisantes, cohérentes et unitaires n'existent pas. Mais, de façon plus significative, il n'est pas du tout évident que le champ inscrit dans la garnison-entrepôt défie cette représentation juridique du pouvoir : dans quelle mesure l'idée même de la souveraineté est-elle déstabilisée ? Dans quelle mesure pouvons-nous discerner des modifications dans la production d'énonciations valables sur ce qu'est le souverain et ce qu'il n'est pas ? La définition et la circonscription de nouveaux champs de pensée et d'action, comme la garnison-entrepôt, permettent des possibilités sans précédent d'organisation de la vie économique et politique qui conduisent aujourd'hui, dans le bassin du lac Tchad, à la pluralisation de l'autorité régulatrice. Il convient maintenant de déterminer si ces modifications résultent des transformations dans l'organisation des savoirs ou dans les principales façons de produire des énonciations valables, comme : « ça, c'est l'autorité régulatrice (légitime) » ou « ça, c'est un souverain (légitime) ».

Traduit de l'anglais par Béatrice Hibou

**Janet Roitman** est chercheur au CNRS-MALD. Elle est l'auteur de nombreux articles sur la régulation économique et les transformations sociales dans le bassin du lac Tchad. Son livre *Fiscal Disobedience : an Anthropology of Economic Regulation in the Chad Basin* paraîtra prochainement chez Princeton University Press. E-mail : [RoitmanJ@aol.com](mailto:RoitmanJ@aol.com)

31. Pour une critique du concept d'économie morale, voir Roitman 2000.

---

## Bibliographie

- ABBA KAKA (A.), 1997. « Cette fraude qui tue ! », *Le Temps* (N'djamena), n° 69, 9-15 avril, p. 8.
- Africa Confidential*, 1991a. « Biya Besieged », 26 juillet.
- Africa Confidential*, 1991b. « Crisis or Compromise ? », 25 octobre.
- BAYART (J.-F.), 1989. *L'État en Afrique*, Paris, Fayard.
- BAYART (J.-F.) (dir.), 1994. *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala.
- BAYART (J.-F.), ELLIS (S.) et HIBOU (B.), 1997. *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe.
- BENNAFLA (K.), 1996. *Rapport sur les échanges transfrontaliers informels au Tchad*, ms., Université de Paris-X-Nanterre.
- BENNAFLA (K.), 1997. « Entre Afrique noire et monde arabe. Nouvelles tendances des échanges "informels" tchadiens », *Revue Tiers Monde*, XXXVIII (152), octobre-décembre, pp. 879-896.
- BENNAFLA (K.), 1998. « Mbaiboum : un marché au carrefour de frontières multiples », *Autrepart*, n° 6, pp. 53-72.
- CALLAGHY (T.) et RAVENHILL (J.) (eds), 1993. *Hemmed In : Responses to Africa's Economic Decline*, New York, Columbia University Press.
- CASTELLS (M.), 1998. *End of Millenium*, Londres, Blackwell.
- CHAMPAUD (J.), 1991. « Cameroun : au bord de l'affrontement », *Politique africaine*, n° 44, décembre, pp. 15-120.
- DEAN (M.), 1999. *Governmentality. Power and Rule in Modern Society*, Londres, Sage.
- DIALLO (M.), 1991. « Qui gouverne le Cameroun ? », *Jeune Afrique*, n° 1595, 24-30 juillet, p. 18.
- DORCE (F.), 1996. « Cameroun : cette guerre qui cache son nom », *Jeune Afrique Économie*, n° 229, 18 novembre.
- FAES (G.), 1997. « Le dernier maquis », *L'Autre Afrique*, n° 1, 21-27 mai, pp. 64-69.
- FERGUSON (J.) 1999. *Expectations of Modernity*, Berkeley, University of California Press.
- FOUCAULT (M.), 1978. *Histoire de la sexualité*, vol. 1, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT (M.), 1981. « Two lectures », dans C. GORDON (ed.), *Power/Knowledge : Selected Interviews and Other Writings 1972-1977*, New York, Routledge.
- FOUCAULT (M.), 1991. « Questions of method », dans G. BURCHELL, G. GORDON et P. MILLER (eds), *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*, Londres, Harvester Wheatsheaf, pp. 73-86.
- GRÉGOIRE (E.), 1998. « Sahara nigérien : terre d'échanges », *Autrepart*, n° 6, pp. 91-104.
- GUIVANDA (R.), 2002. « Des coupeurs de route accusent », *L'œil du Sahel* (Cameroun), n° 75, 21 février, p. 3.

- HERRERA (J.), 1998. « Du "fédéral" et des "Koweïtiens" : la fraude de l'essence nigériane au Cameroun », *Autrepart*, n° 6, pp. 181-202.
- HIBOU (B.), 1997. « Le "capital social" de l'État falsificateur, ou les ruses de l'intelligence économique », dans J.-F. BAYART, S. ELLIS et B. HIBOU, *op. cit.*
- HIBOU (B.) (dir.), 1999. *La privatisation des États*, Paris, Karthala.
- Jeune Afrique*, 1992. 19 novembre, pp. 28-30.
- Jeune Afrique Économie*, 2002. N° 337, 14 janvier-17 février.
- KOM (A.), 1993. « Trahison d'une intelligentsia », *Jeune Afrique Économie*, n° 165, mars, pp. 122-123.
- Le Progrès* (N'djamena), 1997. « Armée : lumière sur la démobilisation et la réinsertion », 13 mai, pp. 10-11.
- MONGA (C.), 1993. « Les dernières cartes de Paul Biya », *Jeune Afrique Économie*, n° 165, mars, pp. 116-121.
- N'djamena Hebdo*, 1997a. « L'insécurité dans le Nord-Cameroun », janvier.
- N'djamena Hebdo*, 1997b. « Lorsque démobilisation rime avec développement », n° 281, 15 mai, pp. 6-7.
- NGARNGOUNE (S.), 1997. « Alerte au Sud », *N'djamena Hebdo*, n° 280, 8 mai, p. 4.
- Observatoire géopolitique des drogues, 1995. *Géopolitique des drogues 1995*, Paris, La Découverte.
- PIDEU (K.), 1998. « Une province abandonnée aux coupeurs de route », *La Nouvelle Expression*, n° 243, 28-31 mars, p. 6.
- ROITMAN (J.), 1998. « The garrison-entrepôt », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, XXXVIII (2-4), pp. 297-329.
- ROITMAN (J.), 1999. « Le pouvoir n'est pas souverain. Nouvelles autorités régulatrices et transformations de l'État dans le bassin du lac Tchad », dans B. HIBOU (dir.), *La privatisation des États*, *op. cit.*, pp. 163-196.
- ROITMAN (J.), 2000. « Économie morale, subjectivité et politique », *Critique internationale*, n° 6, pp. 48-56.
- ROITMAN (J.), à paraître en 2003 (a). « Unsanctioned wealth, or the productivity of debt in northern Cameroon », *Public Culture*, 15 (2), pp. 211-237.
- ROITMAN (J.), à paraître (b). « Productivity in the margins : the reconstitution of state power in the Chad Basin », dans V. DAS et D. POOLE (eds), *The State at its Margins : Comparative Ethnographies of the Modern State in Africa, Latin America and South Asia*, Santa Fe, School for American Research.
- ROITMAN (J.), à paraître (c). *Fiscal Disobedience. An Anthropology of Economic Regulation in the Chad Basin*, Princeton University Press.
- SEIGNOBOS (C.) et WEBER (J.), 2002. *Éléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun*, vol. 1, *Rapport principal*, Montpellier, CIRAD.
- SOUDAN (F.), 1996. « La guerre secrète », *Jeune Afrique*, n° 1871, novembre, pp. 13-19.
- TEIGA (M.B.), 1997. « Une armée, certes, mais combien de divisions... », *L'Autre Afrique*, 17-23 décembre, pp. 14-15.
- The New York Times*, 1991. « Strike aims to bleed Cameroon's economy to force President's fall », août, p. 5.

VALLÉE (O.), 1999. « La dette privée est-elle publique ? Traités, traitement, traite : modes de la dette africaine », *Politique africaine*, n° 73, mars, pp. 50-67.

VAN DE WALLE (N.), 1993. « The politics of non-reform in Cameroon », dans T. CALLAGHY et J. RAVENHILL (eds), pp. 357-397.

ZOUA (J.-B.) (Lieutenant-Colonel), 1997. *Phénomène des coupeurs de route dans le Nord-Cameroun : une épine dans la plante des pieds des responsables du maintien de l'ordre*, ms., chef d'état-major de la région militaire n° 4, Garoua.